Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260924-2026_84-DE

Conseil municipal du Jeudi 24 septembre 2026

DÉLIBÉRATION

CM 2026-084 Festival Destrock 2026 – Convention de partenariat avec l'association Destrock

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 24 septembre, à 19 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Olivier YVEN, 2e adjoint ; Marion FAIVRE, 3e adjointe ; Gilbert QUENTEL, 4e adjoint ; Isabelle NEDELEC, 5e adjoint ; Mickaël PLUSQUELLEC, 6e adjoint ; Bénédicte ROLLET, 7e adjointe ; David THOMAS, 8e adjoint.

Mmes et MM. Serge GUENNEGUES ; Claudie FERELLOC ; Nathalie PONCEL ; Jean-Jacques CADALEN ; Luc MOUSTER ; Loïc FORGEAIS ; Stéphanie BLANCHARD ; Laurent KERANGUEVEN ; Dorothée GUILLOU ; Marion BALLANGER ; Timothée PAPIN ; Gwénaël KERJEAN ; Adeline SEYLER ; Aurore COURTES ; Bernard BOLLORE ; Véronique GUITTARD ; Anne-Sophie MORVAN ; Arthur LASNE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Isabelle SAOUZANET, Directrice Générale des Services ;

ABSENTS EXCUSÉS :

Sylvie DANIEL qui a donné procuration de vote à	Olivier YVEN
Emmanuelle LIBERT qui a donné procuration de vote à	Gilbert QUENTEL
Patrick COADOU qui a donné procuration de vote à	Gwénaël KERJEAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent KERANGUEVEN

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 18 septembre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice.....	29
Présents.....	26
Votants.....	29

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260924-2026_84-DE

CM 2026-084 Festival Destrock 2026 – Convention de partenariat avec l'association Destrock

Monsieur David THOMAS donne lecture de la délibération,

En 2025, la Ville de Guilers a noué, pour la première fois, un partenariat avec l'Association Destrock pour l'organisation et la tenue du Festival Destrock, festival de musique métal accueilli à l'Espace Jean Mobian le samedi 10 octobre 2026.

Formalisé par une convention, ce partenariat portait sur la mise à disposition, à titre gracieux, de l'Espace Jean Mobian pour le montage, l'exploitation et le démontage du festival, ainsi que sur l'organisation matérielle du spectacle (coffrets électriques, barrières, etc.). Il engageait également l'organisateur au respect de l'ensemble des obligations légales relatives à l'accueil du public et des artistes, à la mise en place d'une communication commune, à la citation de la Ville de Guilers comme partenaire majeur de l'événement dans l'ensemble des communications du festival, et à l'attribution d'invitations à la Mairie de Guilers.

Demande de reconduction

Au vu de la réussite de cette première édition, l'Association Destrock sollicite la collectivité pour renouveler ce partenariat, sur les mêmes termes, pour l'édition 2026, dont la date provisoire est fixée au samedi 10 octobre 2026. Le festival programmant des têtes d'affiche, un positionnement rapide de la collectivité est nécessaire afin de sécuriser les négociations en cours avec les productions.

Intérêt pour la collectivité

La renommée du festival, sa programmation de têtes d'affiche nationales et internationales, la valorisation de groupes locaux en première partie, son succès populaire, ainsi que la proposition d'une esthétique musicale peu représentée à Guilers, constituent autant d'atouts pour la valorisation de l'Espace Jean Mobian en tant qu'espace culturel du territoire, et autant de facteurs d'attractivité pour l'offre culturelle de la collectivité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'avis favorable de la commission **« Affaires générales – Finances – Ressources humaines – Développement économique »** du jeudi 17 septembre 2026.

Vu l'avis favorable de la commission **« Culture – Sport – Vie associative - Communication »** du jeudi 17 septembre 2026.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

*** * ***

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE

Le secrétaire de séance,
Laurent KERANGUEVEN